PUBLICS CONCERNÉS PAR LE « SOUTIEN POUR L'INCLUSION FORFAITAIRE »

Un **complément financier forfaitaire** soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des **publics répondant à l'un des critères suivants** :

Critères pour les personnes	Exemples de justificatifs
1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH *ou* attestation de maladie longue durée *ou* carte invalidité, etc.
2. Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification définitive d'attribution de bourse.
3. Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (Attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).	Note sociale établie par le Service d'Action Sociale (SaSo) de l'Université Gustave Eiffel sur évaluation sociale et critères prédéfinis

Attention :

- L'étudiant s'engage à signaler tout changement de situation
- Le critère d'inclusion doit être valide l'année de la mobilité